

Département des Alpes de Haute Provence
Commune de LIMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2021

N° 24/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FURET Nicolas, Maire.

Convocation du 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs, FURET Nicolas, CHABAUD Jacqueline, BRACHET Élohim, HUSMANN Suzanne, TEYSSIER Romain, FIASCHI Thomas, CHAUD Jérémy

Absents : GAUBERT Laurent, BARBERIS Linda, FERNANDEZ Marie

Excusé : PICCA Caroline donne pouvoir à Nicolas FURET

Secrétaire de séance : CHABAUD Jacqueline

OBJET : Adhésion à la fourrière de Volonnes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour la sécurité des administrés de la commune une adhésion à la fourrière de Volonnes est nécessaire afin de pouvoir régler le problème de chiens errant.

Les habitants de la commune se sont plaints plusieurs fois de la présence d'un chien errant dans les environs, aucune action n'a pu être menée, les refuges et les fourrières ne pouvant intervenir sans adhésion de la part de la commune. Une adhésion est proposée par la fourrière de Volonnes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'adhérer à la fourrière de Volonnes.

DIT que cette adhésion pourra être renouvelée par reconduction expresse.

PRECISE que les crédits budgétaires seront inscrits au compte 6574.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire. à l'unanimité des membres présents (0 Pour – 8 Contre – 0 Abstention)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

FURET Nicolas

